

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE  
ET LE DÉVELOPPEMENT

# **GUIDE DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED**

**Renforcement des capacités en matière  
de commerce et de développement  
depuis 1964**



NATIONS UNIES



CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE  
ET LE DÉVELOPPEMENT

# **GUIDE DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED**

## **Renforcement des capacités en matière de commerce et de développement depuis 1964**

Ce guide décrit les activités de coopération technique menées  
par la CNUCED et fournit des informations sur  
la manière d'obtenir une coopération technique



NATIONS UNIES  
New York et Genève, 2006

UNCTAD/DOM/2005/1

---

Dans le cadre de ses activités de coopération technique, la CNUCED fournit une assistance adaptée aux besoins des pays en développement, en s'attachant particulièrement aux besoins des pays les moins développés et des pays en développement ayant les plus grands besoins. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont un élément essentiel de la réalisation des objectifs et de l'exécution des politiques définies dans le Consensus de São Paulo que la Conférence a adopté à sa onzième session, tenue à São Paulo (Brésil) en juin 2004. Le Consensus traduit dans les faits l'engagement de l'organisation en faveur du développement national, régional et mondial, en exploitant les interactions entre l'analyse des politiques, les débats intergouvernementaux et les activités opérationnelles.

En tant qu'institution principalement responsable, au sein du système des Nations Unies, du traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, la CNUCED aborde ces questions en s'appuyant sur la complémentarité de ses activités, et notamment de coopération technique.

La coopération technique de la CNUCED est assurée en partenariat avec d'autres organismes qui apportent une assistance technique liée au commerce, en fonction de leurs mandats, compétences et secteurs d'avantages comparatifs respectifs. Cette coopération et ce partenariat permettent de réduire le chevauchement d'activités, engendrent des synergies et garantissent une organisation rationnelle des activités.

L'objectif de la coopération technique de la CNUCED est le renforcement des capacités dans ses quatre principaux domaines d'activité, à savoir:

- Mondialisation et développement;
- Commerce international de biens et services, et de produits de base;
- Investissement, technologie et développement des entreprises;
- Infrastructure des services pour le développement et l'efficacité commerciale.



---

## TABLE DES MATIÈRES

### PRINCIPES, OBJECTIFS ET CARACTÉRISTIQUES DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED

|   |    |
|---|----|
| A. Quels sont les principaux objectifs? .....               | 1  |
| B. Quels sont les différents types de projets? .....        | 2  |
| C. Qui sont les bénéficiaires? .....                        | 4  |
| D. Comment la coopération technique est-elle assurée? ..... | 6  |
| E. D'où viennent les ressources? .....                      | 7  |
| F. Qui sont les principaux partenaires de la CNUCED? .....  | 9  |
| G. Comment bénéficier de la coopération technique? .....    | 12 |

### DOMAINES D'ACTIVITÉ ET PRINCIPAUX PROGRAMMES DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED

|   |    |
|---|----|
| <b>Première partie: Commerce international de biens et services, et de produits de base</b> ..... | 13 |
| A. Analyse et recherche commerciales .....  | 15 |
| i) Modèle de simulation des politiques du commerce des produits agricoles (ATPSM) .....           | 15 |
| ii) Système d'analyse et d'information sur le commerce (TRAINS) .....                             | 15 |
| B. Négociations et diplomatie commerciales .....  | 16 |
| C. Produits de base .....   | 18 |
| D. Commerce, environnement et développement .....   | 19 |
| i) L'Initiative BioTrade .....  | 21 |
| ii) Le programme relatif aux changements climatiques .....  | 22 |
| E. Politiques de concurrence et protection des consommateurs .....                                | 22 |

---

## TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

|   |    |
|---|----|
| <b>Deuxième partie: Investissement, technologie et développement des entreprises</b> .....  | 25 |
| A. Assurance.....   | 27 |
| B. Transparence des entreprises.....  | 27 |
| C. Politiques d'investissement et promotion de l'investissement.....  | 27 |
| i) Accords internationaux d'investissement.....   | 28 |
| ii) Examen de la politique d'investissement.....  | 28 |
| iii) FORINVEST (Cadre directif pour attirer les investissements étrangers).....   | 29 |
| iv) STAMP (Renforcement et rationalisation des institutions visant à maximiser et promouvoir l'IED).....                                  | 29 |
| v) Autres programmes liés aux investissements.....  | 30 |
| D. Science et technologie.....  | 31 |
| E. Développement des entreprises.....   | 31 |
| <br>  |    |
| <b>Troisième partie: Logistique commerciale, renforcement des capacités et technologies de l'information et de la communication</b> ..... | 33 |
| A. Logistique commerciale.....  | 35 |
| i) Facilitation des transports et du commerce.....  | 35 |
| ii) Formation à la facilitation des transports et du commerce.....  | 35 |
| iii) Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM).....   | 36 |
| iv) Système douanier automatisé (SYDONIA).....  | 37 |
| B. Ressources humaines et technologies de l'information et de la communication pour le renforcement des capacités.....                    | 38 |
| i) Renforcement des capacités grâce à la mise en valeur des ressources humaines.....  | 38 |
| ii) Renforcement des capacités et applications électroniques.....   | 41 |
| iii) Renforcement des capacités des organismes d'appui au commerce.....   | 42 |

---

## TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

|   |           |
|---|-----------|
| C. Technologies de l'information et de la communication<br>et commerce électronique .....   | 42        |
| <b>Quatrième partie: Finances internationales .....</b>   | <b>45</b> |
| Gestion de la dette – Le Programme SYGADE.....  | 47        |
| <b>Cinquième partie: Objectifs spéciaux des activités de<br/>coopération technique de la CNUCED.....</b>  | <b>49</b> |
| A. Les pays les moins avancés.....  | 51        |
| i) Fonds d'affectation spéciale pour les PMA.....   | 51        |
| ii) Cadre intégré pour l'assistance technique liée<br>au commerce .....   | 52        |
| B. Programme conjoint intégré d'assistance technique<br>CNUCED/OMC/CCI en faveur de certains pays<br>les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP) ..... | 53        |
| C. Assistance de la CNUCED au peuple palestinien.....   | 54        |



---

## **PRINCIPES, OBJECTIFS ET CARACTÉRISTIQUES DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED**

### **A. QUELS SONT LES PRINCIPAUX OBJECTIFS?**

L'objectif des activités de coopération technique de la CNUCED est d'aider les pays en développement à s'intégrer dans l'économie mondiale en facilitant leur participation à cette dernière, notamment en matière de commerce, de finances et d'investissements internationaux.

Poursuivant cet objectif, les activités de coopération technique de la CNUCED visent à:

- Renforcer les capacités humaines et institutionnelles des pays en développement afin de consolider leurs politiques de développement et de créer un environnement institutionnel propice à un développement durable;
- Aider les pays en développement à mieux comprendre leurs problèmes économiques et à trouver des solutions sur mesure; et
- Favoriser la participation efficace des pays en développement aux négociations en matière de commerce, de finances et d'investissements internationaux, ainsi que les aider à mettre en œuvre les résultats de ces négociations.

Le renforcement des capacités assuré par la CNUCED porte sur le renforcement de la capacité endogène des pays en développement de formuler, d'exécuter et d'évaluer leurs propres politiques visant à: a) développer et diversifier leur secteur productif intérieur; b) concevoir et mettre en œuvre des politiques commerciales et d'investissement et des stratégies de négociation; et c) étoffer leurs services d'appui au commerce, dans le cadre de leurs objectifs de développement et compte tenu de l'évolution du contexte économique international.

---

## **B. QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE PROJETS?**

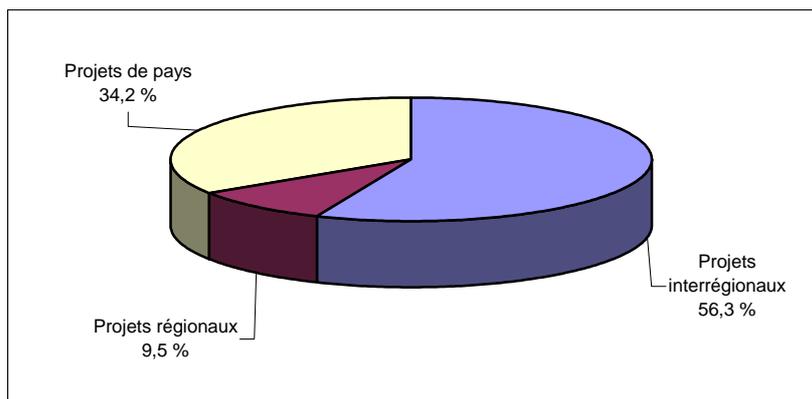
Les activités de coopération technique de la CNUCED embrassent une diversité de questions. À l'heure actuelle, quelque 300 projets sont en cours de réalisation dans plus de 100 pays, soit environ 28 millions de dollars de dépenses annuelles, financées pour l'essentiel par des ressources extrabudgétaires. Ces activités complètent et soutiennent les analyses de politique générale du secrétariat et les discussions des dispositifs intergouvernementaux.

Les activités de coopération technique s'inscrivent dans le cadre de projets de pays, sous-régionaux, régionaux ou interrégionaux spécifiques:

- Les projets de pays répondent aux demandes de tel ou tel pays. Ils sont financés au niveau du pays sur le budget national ou sur des fonds d'aide pouvant être dégagés grâce à des programmes d'aide au développement en cours financés par des donateurs bilatéraux ou multilatéraux, ou bien au moyen de prêts consentis par des institutions financières régionales ou internationales;
- Les projets sous-régionaux et régionaux fournissent des services à des groupes de pays. Ils sont d'ordinaire engagés à la demande expresse d'un groupe de pays, par exemple un groupe de coopération économique. Une autre solution consiste à voir le secrétariat de la CNUCED prendre lui-même l'initiative, à la suite d'une demande de la Conférence ou du Conseil du commerce et du développement;
- Les projets interrégionaux fournissent un service standard à tous les pays participants. Ils comprennent aussi des projets de nature plus analytique, visant à soutenir la recherche et l'analyse sur les politiques de la CNUCED. Ils peuvent par ailleurs résulter de demandes collectives de différents pays, ainsi que d'initiatives du secrétariat de la CNUCED.

---

**Graphique 1**  
**Dépenses de coopération technique par type de projet, 2004**  
(en pourcentage du budget total des projets)



---

## **C. QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES?**

L'ensemble de la population est le bénéficiaire final des programmes de coopération technique et de renforcement des capacités.

Le niveau de vie des personnes varie en raison directe de la situation économique du pays, puisqu'il s'agit là de consommateurs, de producteurs et de bénéficiaires des dépenses publiques (dont le volume dépend de plus en plus de la création de liens effectifs avec l'économie mondiale).

Les gouvernements sont les principaux bénéficiaires directs des activités de coopération technique de la CNUCED.

Ces services sont proposés à tous les pays en développement et à toutes les économies en transition, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organisations intergouvernementales, comme les groupes régionaux ou sous-régionaux. La priorité est accordée aux 50 pays les moins avancés (PMA). Les responsables des services gouvernementaux pertinents en sont en général les principaux bénéficiaires. Les pays intéressés sélectionnent les participants aux activités de formation et aux autres activités ayant trait aux ressources humaines, en consultation avec le secrétariat de la CNUCED.

Au travers de leurs instances gouvernementales, les entreprises publiques et privées, notamment les petites et moyennes entreprises (PME), peuvent bénéficier de nombreux projets de la CNUCED.

Ainsi, des représentants du secteur privé sont périodiquement invités à participer en particulier à des séminaires et à des ateliers nationaux portant sur diverses questions, lesquels leur permettent de mieux comprendre comment s'intégrer à l'économie mondiale.

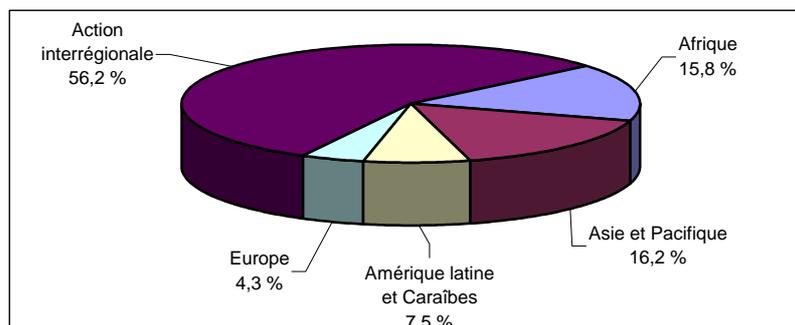
La participation du secteur privé aux activités de coopération technique contribue à sensibiliser le monde des affaires aux questions relatives au commerce international et au développement et à appeler son attention sur les nouvelles possibilités commerciales, tout en nourrissant le dialogue national en matière de politiques.

---

En la matière, l'adhésion du pays est nécessaire si l'on souhaite que les acteurs nationaux deviennent des partenaires actifs de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités. Cette nécessité va de pair avec le recours croissant à l'expertise des pays en développement et des économies émergentes: adhésion et engagement des bénéficiaires demeurent une priorité.

Le monde universitaire bénéficie aussi de la coopération de la CNUCED, notamment par le biais de l'Institut virtuel sur le commerce et le développement créé en 2004 (troisième partie, p. 29). Plusieurs activités de la CNUCED destinées aux parlementaires et à la société civile sont en général organisées en étroite coordination avec les autorités nationales, en particulier lorsqu'il s'agit de thèmes comme ceux ayant trait à l'OMC.

**Graphique 2**  
**Dépenses de coopération technique par région, 2004**  
(en pourcentage des dépenses annuelles totales)



---

## **D. COMMENT LA COOPÉRATION TECHNIQUE EST-ELLE ASSURÉE?**

La coopération technique est assurée dans le cadre de la nouvelle stratégie de coopération technique adoptée par le Conseil du commerce et du développement, en octobre 2003 (voir TD/B/50/7-TD/B/WP/167; Renforcement des capacités – TD/B/50/9-TD/B/WP/168 et le site Web [www.unctad.org](http://www.unctad.org)). La stratégie vise à renforcer le rôle de la coopération technique de la CNUCED dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et à mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités en tant qu'axe central des activités. Elle exige une plus grande rationalisation de la coopération technique de la CNUCED quant aux domaines thématiques étroitement liés avec le travail analytique du secrétariat. Elle encourage le développement de partenariats avec d'autres organisations et agences internationales ainsi que l'interaction avec des organisations régionales et la société civile. Elle met l'accent sur l'adhésion des bénéficiaires aux projets et sur le fait que la coopération technique est déterminée par la demande. Elle donne la priorité aux activités à l'appui des PMA et des pays en développement ayant les plus grands besoins.

Les programmes et projets sont toujours adaptés aux besoins des pays intéressés.

Les principales formes sous lesquelles la coopération technique est assurée sont:

- Les services consultatifs techniques et de politique générale;
- Les études approfondies de politique sur des questions particulières (par exemple, l'investissement, le commerce, la science, la technologie et l'innovation);
- Les cours de formation, les séminaires, les exercices de simulation, les ateliers ou les symposiums traitant de questions spécifiques;
- Les solutions informatiques de coopération technique, faisant intervenir l'installation de systèmes d'information de gestion et le conseil sur leur utilisation; et
- La fourniture d'informations relatives au commerce et à l'investissement.

---

## **E. D'OÙ VIENNENT LES RESSOURCES?**

Le financement et la prestation de la coopération technique de la CNUCED sont de nature diverse.

Les activités de coopération technique de la CNUCED sont financées par trois sources principales: le PNUD, les fonds d'affectation spéciale et le budget ordinaire de l'ONU alloué à la coopération technique.

Le PNUD est depuis longtemps un partenaire financier stratégique de la CNUCED en matière de coopération technique liée au commerce. Par le passé, il s'agissait de la principale source de financement des activités de coopération technique de la CNUCED. Aujourd'hui, il finance environ 10 % des activités de coopération technique de la CNUCED.

Les contributions aux fonds d'affectation spéciale proviennent de l'apport volontaire de différents donateurs: gouvernements, institutions financières et de développement multilatéral, secteur de l'entreprise et diverses fondations.

Au cours de ces quelques dernières années, les contributions aux fonds d'affectation spéciale ont constamment augmenté et elles financent à l'heure actuelle environ 80 % des programmes de coopération technique de la CNUCED.

Les principaux donateurs bilatéraux sont:

l'Allemagne, la Belgique, la Finlande, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse.

La Commission européenne est aussi une source importante de financement pour une série de programmes de la CNUCED. Certains pays donateurs ont établi des fonds bilatéraux d'affectation spéciale avec la CNUCED. Ces types de dispositifs ont permis d'améliorer la cohérence des activités opérationnelles de la CNUCED.

Le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA, établi en 1996 lors de la neuvième session de la Conférence, est spécialement conçu pour les programmes relatifs aux pays ayant les plus grands besoins. Il comprend deux guichets: le premier guichet bénéficie de contributions destinées à des fins générales et utilisables pour toute activité d'appui général aux PMA, alors que le deuxième guichet bénéficie de contributions réservées à un but particulier pour toute activité spécifique relevant des quatre principaux domaines d'action de la CNUCED.

---

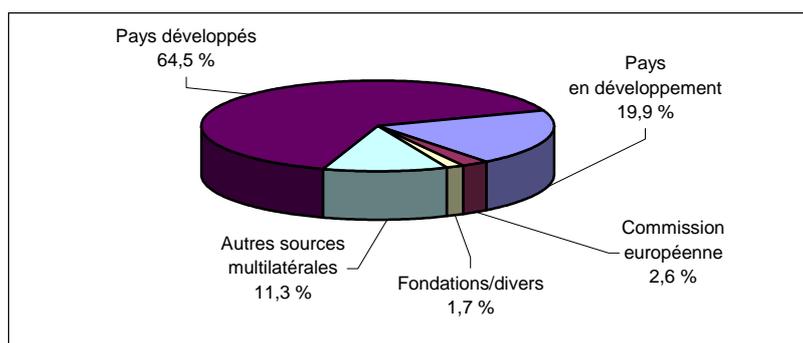
Les pays en développement augmentent à l'heure actuelle leurs contributions aux activités de coopération technique de la CNUCED. Ces contributions prennent diverses formes:

- Contributions à des fins générales, au bénéfice d'autres pays en développement, par exemple au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA; ou
- Accords d'«autofinancement» comprenant la prestation par la CNUCED de services précis dans leurs pays (par exemple, suivi des marchandises, modernisation des douanes ou gestion de la dette). Ces services sont en général financés par des prêts ou des subventions de la Banque mondiale ou des banques régionales de développement.

### Graphique 3

#### Origine des contributions aux fonds d'affectation spéciale, 2004

(en pourcentage des contributions totales)



Dans le cadre de son mandat ayant pour objet de promouvoir la coopération entre les pays en développement, la CNUCED encourage la coopération «triangulaire» qui fait intervenir la prestation de services techniques au pays bénéficiaire par un autre pays en développement, et ce, grâce à des fonds fournis par un pays tiers.

Le budget ordinaire de l'ONU soutient les activités de coopération technique de la CNUCED dans le cadre des services consultatifs interrégionaux et du Compte pour le développement. Cette source de financement représente actuellement environ 10 % des dépenses totales des activités opérationnelles de la CNUCED.

---

## **F. QUI SONT LES PRINCIPAUX PARTENAIRES DE LA CNUCED?**

Comme il a été dit plus haut, la CNUCED est la principale institution du système des Nations Unies pour le traitement intégré du développement et des questions connexes dans les domaines du commerce, du financement, de l'investissement, de la technologie et du développement durable.

Toutefois, la complexité des questions soulevées est telle que leur prise en compte au niveau international dépasse les possibilités d'une seule organisation. Par conséquent, la CNUCED s'efforce de contribuer d'une manière encore plus efficace aux activités de coopération technique en recherchant une coopération étroite avec d'autres organisations et partenaires.

Ainsi, avec l'encouragement actif de nombreux donateurs, des efforts spéciaux sont faits par la CNUCED afin d'établir et de maintenir une coopération et une coordination étroites avec tous les acteurs pertinents dont le secteur privé, les ONG, les établissements universitaires, les groupes d'intégration régionaux des pays en développement, les donateurs bilatéraux et l'OCDE. Cette coopération prend, entre autres, la forme de programmes et de projets conjoints, d'accords formels et de comités spéciaux.

Le PNUD est un partenaire important. La CNUCED contribue aux activités de programmation des Nations Unies au niveau des pays, notamment au Bilan commun de pays (BCP) et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), entrepris sous les auspices des coordonnateurs résidents des Nations Unies en consultation avec les autorités nationales.

Une coopération plus étroite entre la CNUCED et le PNUD au niveau du BCP et de l'UNDAF se solde aujourd'hui par une plus grande synergie entre le travail de la CNUCED relatif aux politiques en matière de commerce, d'investissement et de questions liées au commerce et, d'autre part, la vision opérationnelle du PNUD en matière de développement humain durable. Cette coopération contribue à la réalisation des OMD et à la mise en œuvre des stratégies nationales pour la réduction de la pauvreté.

L'OMC est un partenaire très important de la CNUCED. Un protocole d'accord a été signé en 2003.

---

Les domaines de coopération avec l'OMC comprennent des cours de diplomatie commerciale, une formation au règlement des différends et une aide aux pays adhérant à l'OMC, ainsi que des activités conjointes sur des questions comme la facilitation des échanges, la concurrence et l'investissement.

De plus, la CNUCED, avec l'OMC et le Centre du commerce international (CCI), a lancé le Programme conjoint intégré d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP)<sup>1</sup>.

En vigueur depuis 1998 et à présent dans sa deuxième phase, il assiste 16 pays africains, à savoir les 8 bénéficiaires de la phase pilote: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Tunisie, et 8 nouveaux pays: Botswana, Cameroun, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Sénégal et Zambie, afin de renforcer les capacités locales d'intégration dans le système commercial multilatéral.

Le PNUE et la CNUCED coopèrent sur des questions relatives au commerce, à l'environnement et au développement durable.

La CNUCED travaille aussi en étroite collaboration avec le FMI (gestion de la dette, réforme des douanes, information sur le commerce, gestion du risque, transport et investissement), ainsi qu'avec la Banque mondiale (cours de formation spécifiques et activités de coopération technique ayant trait au commerce).

La CNUCED et cinq autres agences internationales, à savoir le FMI, le CCI, le PNUD, la Banque mondiale et l'OMC, ont lancé en 1997 le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés (CI). Ce programme vise à aider les PMA à s'intégrer dans l'économie mondiale en améliorant leur participation effective au système commercial multilatéral et en renforçant leurs ressources humaines, leurs capacités de production et la compétitivité de leurs exportations. La CNUCED, en étroite coopération avec d'autres organisations participantes, joue un rôle actif dans la mise en œuvre de ce cadre. Toutes les activités de

---

<sup>1</sup> Toute information sur ce programme est disponible sur son site Web: [www.jitap.org](http://www.jitap.org).

---

coopération technique de la CNUCED ayant trait aux PMA soutiennent et complètent le Cadre intégré.

La CNUCED s'efforce également d'établir des liens plus étroits avec le secteur privé et en particulier avec les ONG.

Les ONG sont considérées comme des partenaires à part entière, dans la mesure où elles peuvent contribuer aux différents programmes de coopération technique, non seulement dans certains cas sur le plan financier, mais aussi et en particulier «techniquement», puisqu'elles peuvent aider à concevoir et à réaliser ces programmes.

D'autres organisations, dont la FAO, l'OIT, l'OMI, l'UNESCO, l'UNITAR, l'OMS, l'OMPI, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et les secrétariats régionaux et sous-régionaux, ainsi que les commissions régionales des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales (comme le Secrétariat du Commonwealth, le Fonds commun pour les produits de base et l'Organisation internationale de la francophonie), travaillent aussi en étroite collaboration avec la CNUCED sur des questions particulières relatives à la coopération technique.

---

## **G. COMMENT BÉNÉFICIER DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE?**

Un État membre de la CNUCED ou une institution régionale souhaitant bénéficier de la coopération technique du secrétariat de la CNUCED doit soumettre une demande écrite, faisant mention de la nature et du contenu de l'assistance sollicitée.

Cette demande doit être adressée à:

Technical Cooperation Service  
UNCTAD  
Palais des Nations  
CH-1211 Genève 10  
Suisse  
Téléphone: + 41 22 907 4652  
Télécopie: + 41 22 907 0043  
Courriel: [tc@unctad.org](mailto:tc@unctad.org)  
Site Web: <http://www.unctad.org>

Les demandes peuvent également être adressées au coordonnateur résident des Nations Unies le plus proche.

Le secrétariat de la CNUCED, en consultation avec le bénéficiaire demandeur, envisagera de dépêcher une mission d'information afin de définir tous les aspects des activités proposées. Une fois établie la nécessité de ces activités, la CNUCED, en coopération avec le bénéficiaire, s'efforcera d'obtenir les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du projet.

On trouvera les rapports annuels sur la coopération technique, ainsi que des informations récentes sur les publications, les activités de coopération technique et les bases de données, et les réunions de la CNUCED, sur le site Web de la CNUCED à l'adresse suivante: [www.unctad.org](http://www.unctad.org), rubrique: technical cooperation.

---

## **DOMAINES D'ACTIVITÉ ET PRINCIPAUX PROGRAMMES DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED**

LES PROGRAMMES DE COOPÉRATION TECHNIQUE ET LES ACTIVITÉS DE PROJET DE LA CNUCED CONCERNENT DIFFÉRENTS DOMAINES D'ACTIVITÉ, DONT LES PRINCIPAUX SONT, ENTRE AUTRES, LE COMMERCE INTERNATIONAL, LES FINANCES, L'INVESTISSEMENT, LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET L'EFFICACITÉ COMMERCIALE. LE PRÉSENT CHAPITRE FOURNIT UNE DESCRIPTION DES PRINCIPAUX PROJETS ET PROGRAMMES ENTREPRIS PAR LA CNUCED.

---

### **PREMIÈRE PARTIE:**

#### **COMMERCE INTERNATIONAL DE BIENS ET SERVICES, ET DE PRODUITS DE BASE**

LES PROGRAMMES PRÉSENTÉS ICI VISENT À ACCROÎTRE LES POSSIBILITÉS COMMERCIALES DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT EN RENFORÇANT LEURS CAPACITÉS DANS CE DOMAINE, GRÂCE AUX SERVICES CONSULTATIFS DE POLITIQUE GÉNÉRALE, À L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA FORMATION. L'ACCENT EST MIS SUR L'ÉLARGISSEMENT ET L'AMÉLIORATION DES DÉBOUCHÉS À L'EXPORTATION, NOTAMMENT DANS LE SECTEUR DES PRODUITS DE BASE.



---

## **A. ANALYSE ET RECHERCHE COMMERCIALES**

Deux grands types d'activités de coopération technique et de renforcement des capacités sont assurés dans le cadre de l'analyse et de la recherche commerciales, à savoir a) la gestion, la mise à jour et le développement d'outils analytiques et de données de base nouveaux, comme TRAINS (Système d'analyse et d'information sur le commerce)/WITS (Solution commerciale intégrée mondiale), ATPSM (Modèle de simulation des politiques du commerce des produits agricoles) et AMAD (Base de données sur l'accès aux marchés agricoles); et b) la réalisation d'études analytiques de caractère directif sur des questions actuelles et nouvelles de commerce international et intéressant les pays en développement.

### **i) Modèle de simulation des politiques du commerce des produits agricoles**

Ce modèle constitue pour les pays bénéficiaires un outil quantitatif efficace permettant d'analyser les effets économiques des mesures commerciales proposées dans les négociations de l'OMC sur la réduction de la protection agricole.

Il a pour objectif d'aider les pays en développement à négocier avec efficacité lors des négociations multilatérales sur l'agriculture.

### **ii) Système d'analyse et d'information sur le commerce (TRAINS)<sup>2</sup>**

Ce programme assure la collecte et la diffusion interactives de données informatisées sur le commerce.

Il a les objectifs suivants:

- Augmenter la transparence des conditions des échanges commerciaux internationaux;
- Faciliter le commerce; et

---

<sup>2</sup> Site Web: [www.unctad.org/trains](http://www.unctad.org/trains).

- 
- Fournir un système d'information global à l'usage des responsables de l'élaboration des politiques et des opérateurs économiques intervenant sur les marchés à l'exportation.

Concernant les outils analytiques et les bases de données, les activités entreprises sont les suivantes:

- Séances de démonstration nationales et régionales sur l'usage des outils analytiques et les résultats du modèle;
- Partenariats avec les différents réseaux universitaires et de recherche sur la diffusion du modèle ATPSM;
- Activités de formation destinées aux organisations nationales et sous-régionales (ALADI, SIECA, SAARC, CEMAC, SADC) sur l'utilisation de la base de données TRAINS;
- Services consultatifs visant à soutenir l'évaluation par les pays en développement des négociations sur l'accès au marché non agricole;
- Divers ateliers d'analyse de politiques et cours intensifs de formation pour les délégués à l'OMC et à la CNUCED.

Concernant les études de politique, la diffusion de l'analyse et les présentations sur les questions commerciales des activités de coopération technique organisées par la CNUCED, d'autres organisations internationales (OMC, Banque mondiale, OCDE, FAO, etc.) et des organisations de la société civile (universités, groupes de réflexion et autres institutions de recherche locaux) constituent un objectif majeur.

## **B. NÉGOCIATIONS ET DIPLOMATIE COMMERCIALES**

La CNUCED exécute des activités de renforcement des capacités et de coopération technique liées au commerce, lesquelles facilitent l'intégration bénéfique des pays en développement, notamment des PMA, au système commercial international, au commerce international et aux négociations commerciales, de manière à garantir la contribution effective au développement et la réduction de la pauvreté. Il s'agit notamment d'activités visant à surveiller et à évaluer l'évolution du système commercial dans une perspective de développement, à élaborer les politiques commerciales nationales et à effectuer des analyses relatives à la réduction de la pauvreté, et

---

à développer les capacités commerciales et autres liées au commerce. Les questions clés à aborder sont le traitement spécial et différencié, le commerce Sud-Sud, l'adhésion à l'OMC, le commerce des services, les ADPIC et le développement, les indicateurs du développement (comme dans les services), le commerce et la pauvreté, et le commerce et le genre. L'interface entre le système commercial multilatéral et les accords commerciaux régionaux est aussi un aspect clef requérant une attention particulière. La onzième session de la Conférence a établi un mandat global et renforcé ayant pour objet de contribuer à l'objectif d'aboutir à un système commercial multilatéral ouvert, équitable, fondé sur la règle, prévisible et non discriminatoire.

Un appui est assuré par le renforcement des capacités, les services consultatifs, des ateliers et des séminaires de formation pour les pays en développement, notamment les PMA et les pays en transition, dans le cadre du renforcement des capacités humaines, institutionnelles et réglementaires. Ces activités comprennent:

- L'assistance aux pays en développement et aux pays en transition, afin de leur permettre d'adhérer à l'OMC;
- Les activités de renforcement des capacités, dont la collaboration avec le secteur privé, afin d'améliorer l'élaboration des politiques dans les services et de promouvoir le commerce international dans les services;
- L'assistance en matière de négociations commerciales régionales entre les pays en développement et entre ces derniers et les pays développés;
- L'assistance destinée à améliorer l'utilisation des schémas du Système global de préférences et d'autres accords commerciaux préférentiels;
- Les activités de formation à la diplomatie commerciale en matière de négociations commerciales;
- Les activités de formation aux mécanismes de règlement des différends d'ordre commercial;
- Les activités de renforcement des capacités dans le cadre du JITAP (Programme conjoint intégré d'assistance technique CNUCED/OMC/CCI en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains) (voir p. 37);

- 
- L'appui aux activités interdivisions, comme les contributions au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA; et la participation aux cours de formation de la CNUCED sur les questions clés du Programme économique international, en vertu du paragraphe 166 du Plan d'action de la dixième session de la Conférence; et
  - L'appui technique au troisième cycle de négociations du Comité des participants du Système global de préférences commerciales (SGPC), ainsi que l'assistance destinée à diffuser auprès du grand public des informations sur le SGPC.

### **C. PRODUITS DE BASE**

Le travail de la CNUCED concernant les produits de base, lequel consiste en un mélange équilibré d'analyse, de conseil sur les politiques et d'assistance directe, répond aux besoins des secteurs public et privé et de la société civile.

Le travail de la CNUCED visant à garantir la contribution au développement des produits de base est d'une portée large et globale. Les activités de renforcement des capacités et de coopération technique de l'organisation visent à donner un nouvel élan à l'élaboration et à la mise en œuvre de solutions innovantes aux problèmes soulevés par les produits de base, en particulier à partir d'actions multipartenariales. Cette assistance encourage et soutient diverses initiatives, souvent fondées sur des partenariats avec des partenaires importants, et concerne des problèmes clés auxquels sont confrontés les pays et les populations tributaires de produits de base. Les activités de renforcement des capacités et de coopération technique indiquent des orientations et des éléments de l'action nouveaux, mettent en relief des expériences fructueuses qui méritent d'être intégrées et sont un élément moteur pour faire mieux connaître la question des produits de base dans le débat international sur les politiques de développement. La onzième session de la Conférence a aussi confié à la CNUCED un large mandat en matière de produits de base, et a demandé la création d'un Groupe d'étude international des produits de base.

Un certain nombre d'activités sont menées afin de promouvoir ces objectifs, notamment sous ces formes:

- 
- Les activités nationales et régionales de renforcement des capacités axées sur la diversification des exportations et les stratégies de compétitivité en matière de produits de base;
  - Les services consultatifs destinés à améliorer la durabilité du secteur cotonnier en Afrique centrale et occidentale;
  - Les services consultatifs sur les relations entre pétrole et finances;
  - Les cours de formation sur le financement des produits de base;
  - L'assistance aux pays africains en vue du développement des échanges panafricains de produits de base;
  - Le dialogue sur les politiques et le matériel de formation sur le rôle du secteur minier dans le développement socioéconomique et les programmes pour la réduction de la pauvreté;
  - Les rapports techniques et les ateliers destinés à identifier et quantifier les coûts de mise en conformité des fruits tropicaux;
  - La fourniture d'informations par le portail Infocomm, une plate-forme électronique mondiale disposant d'informations actualisées sur plus de 20 secteurs de produits de base<sup>3</sup>;
  - Les services consultatifs sur l'établissement de liens dans le secteur bancaire Sud-Sud afin de faciliter le commerce Sud-Sud des produits de base; et
  - La participation à la mise en œuvre du Plan d'action de l'Union européenne sur les produits de base.

#### **D. COMMERCE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

La CNUCED entreprend un vaste programme de travail visant à renforcer les capacités des pays en développement, notamment les PMA, de manière à ce que les politiques commerciales et environnementales soient complémentaires et s'inspirent d'une approche axée sur le développement. L'objectif primordial à long terme du programme de renforcement des

---

<sup>3</sup> Site Web: [www.unctad.org/infocomm](http://www.unctad.org/infocomm).

---

capacités et de coopération technique de la CNUCED en matière de commerce, d'environnement et de développement est de renforcer les capacités des pays en développement afin d'analyser ces questions et de les traiter aux niveaux national, régional et international conformément à leurs priorités de développement. De plus, la CNUCED promeut des mécanismes pratiques, destinés à résoudre des problèmes particuliers constatés dans le cadre de ses activités de coopération technique ou de son travail intergouvernemental, ou à encourager le commerce de produits respectueux de l'environnement. La onzième session de la Conférence a renforcé son mandat quant à la sensibilisation à la nature des liens entre le commerce, l'environnement et le développement.

Les activités de renforcement des capacités et de coopération technique en matière de commerce, d'environnement et de développement sont axées sur un certain nombre de sujets prioritaires:

- Questions d'accès aux marchés, y compris les réglementations environnementales et la compétitivité à l'exportation, ainsi que les possibilités commerciales offertes aux produits respectueux de l'environnement;
- Libéralisation du commerce des biens et services environnementaux (B&SE);
- Protection et utilisation durable de la biodiversité et des savoirs traditionnels;
- Diverses activités de coopération technique menées dans le cadre de l'Équipe spéciale du PNUE et de la CNUCED chargée du renforcement des potentiels en matière de commerce, d'environnement et de développement (ESRP);
- Assistance aux pays en développement visant à leur permettre de saisir les possibilités commerciales et d'investissement offertes par le nouveau marché lié aux changements climatiques et aux droits d'émission de carbone;
- Activités de l'Équipe spéciale internationale sur l'harmonisation et l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique (ITF), instituée par la CNUCED, la FAO et la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (FIMAB);

- 
- Le Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés (CTF);
  - Le renforcement des capacités d'élaboration des politiques et de négociation concernant les grandes questions de commerce et d'environnement;
  - Les activités et les partenariats mis sur pied dans le contexte de l'Initiative BioTrade aux niveaux national, régional et sous-régional (voir plus loin).

Le site Web Commerce, Environnement et Développement de la CNUCED<sup>4</sup> est un outil de renforcement des capacités proprement dit et une source importante d'informations sur les principales questions commerciales et environnementales intéressant les pays en développement.

Outre les activités générales ci-dessus indiquées, la CNUCED dispose de certains programmes plus spécialisés sur le commerce et l'environnement.

#### **i) L'Initiative BioTrade<sup>5</sup>**

Cette initiative vise à stimuler le commerce et les investissements en matière de produits fondés sur la biodiversité dans les pays en développement, afin de promouvoir le développement durable conformément aux trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB):

- i. La conservation de la diversité biologique;
- ii. L'utilisation durable de ses composantes;
- iii. Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

L'Initiative BioTrade collabore étroitement avec différents acteurs, dont les gouvernements, le secteur privé, les ONG, les communautés locales et autochtones ainsi que le monde universitaire, pour mettre en place des

---

<sup>4</sup> Site Web: [www.unctad.org/trade\\_env](http://www.unctad.org/trade_env).

<sup>5</sup> Site Web: [www.biotrade.org](http://www.biotrade.org).

---

programmes renforçant les capacités des pays en développement de produire, grâce à leur biodiversité, des biens et services à valeur ajoutée, destinés tant au marché intérieur qu'aux marchés internationaux.

L'Initiative BioTrade comprend trois composantes complémentaires:

- Les programmes de pays et régionaux (à travers des points focaux nationaux et des partenaires régionaux);
- L'élaboration des politiques et la facilitation du commerce;
- Les services de l'Internet.

## ii) Le programme relatif aux changements climatiques<sup>6</sup>

Le travail de la CNUCED sur les changements climatiques est axé sur les répercussions du régime climatique et du marché du carbone émergents sur le commerce et l'investissement, en s'attachant particulièrement aux possibilités offertes aux pays en développement. Il appuie la création d'entités opérationnelles publiques et privées dans les pays en développement, notamment dans les PMA et les pays en transition, afin de faciliter les investissements et de maximiser les avantages du développement durable du Mécanisme pour un développement propre (MDP), un des «mécanismes flexibles» du Protocole de Kyoto de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'objectif principal est de promouvoir la participation des pays en développement sur le marché du carbone émergent par l'utilisation de technologies propres et en réunissant gouvernements, industrie et société civile.

## E. POLITIQUES DE CONCURRENCE ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS<sup>7</sup>

Les activités de renforcement des capacités et de coopération technique de la CNUCED en matière de politiques de concurrence et de protection des consommateurs visent à aider les pays en développement, notamment les

---

<sup>6</sup> Site Web: [www.unctad.org/ghg](http://www.unctad.org/ghg).

<sup>7</sup> Site Web: [www.unctad.org/en/subsites/cpolicy](http://www.unctad.org/en/subsites/cpolicy).

---

PMA ainsi que les économies en transition, à élaborer ou à réviser la législation et les politiques sur la concurrence, à contribuer au renforcement des capacités institutionnelles nationales, à mieux faire connaître aux responsables gouvernementaux et aux chefs d'entreprise privées les lois et les politiques sur la concurrence et à soutenir la coopération régionale. La CNUCED offre une coopération technique se rapportant à la préparation, l'adoption, la révision ou l'application de politiques et de lois nationales en matière de concurrence et de protection des consommateurs. Cette assistance contribue à une meilleure compréhension de ces questions et aide à renforcer les capacités institutionnelles nationales permettant de mettre en application des lois efficaces sur la concurrence. Elle est assurée par des missions consultatives et de formation, ainsi que par des séminaires et ateliers nationaux. La onzième session de la Conférence a renforcé le mandat de la CNUCED sur les questions de concurrence, y compris par la facilitation de la coopération régionale.

Les principaux types d'activités de coopération technique peuvent être ainsi définis:

- La fourniture d'informations sur les pratiques anticoncurrentielles, leur existence et leurs effets négatifs éventuels sur l'économie. Il s'agit parfois d'étudier ces pratiques dans un pays donné;
- Les séminaires de présentation à l'intention d'un large public, notamment des responsables gouvernementaux et des chercheurs ainsi que des représentants des milieux d'affaires et des consommateurs;
- L'assistance aux États et aux organisations régionales entreprenant d'élaborer une législation sur la concurrence, sous la forme de la fourniture d'informations sur les dispositions en vigueur dans d'autres pays dans ce domaine ou de conseils en matière d'élaboration législative;
- Les services consultatifs en vue de la mise en place d'autorités chargées des questions de concurrence et de la mise en œuvre des politiques de concurrence. Ces services comprennent en général la formation de fonctionnaires responsables du contrôle effectif des pratiques anticoncurrentielles et peuvent inclure des ateliers de formation et/ou une formation en cours d'emploi auprès d'autorités chargées des questions de concurrence, dans des pays disposant d'une expérience en la matière;

- 
- Les séminaires pour les États ayant déjà adopté des lois en matière de concurrence, disposant d'une certaine expérience du contrôle des pratiques anticoncurrentielles et souhaitant renforcer la mise en application de la législation sur la concurrence ou consulter d'autres États se trouvant dans le même cas au sujet d'affaires spécifiques et échanger des informations;
  - L'assistance aux États ou à des organisations régionales souhaitant réviser leur législation sur la concurrence et demandant un avis autorisé émanant des autorités chargées des questions de concurrence d'autres États, en vue de réviser leurs lois le plus judicieusement possible; et
  - L'assistance aux pays en développement, notamment aux PMA ainsi qu'aux économies en transition, en vue de les aider à mieux évaluer les incidences des discussions multilatérales sur les questions de concurrence.

---

## **DEUXIÈME PARTIE:**

### **INVESTISSEMENT, TECHNOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES**

IL EXISTE AUJOURD'HUI UN RÉEL CONSENSUS AU SUJET DE LA RELATION TRIANGULAIRE ENTRE TECHNOLOGIE, INVESTISSEMENT ET COMMERCE.

SI LA TECHNOLOGIE EST CONSIDÉRÉE COMME UN MOTEUR ESSENTIEL DE LA MONDIALISATION DE LA PRODUCTION ET DES CHANGEMENTS DANS LES MODÈLES DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT, ON TIENT L'INVESTISSEMENT POUR UN VECTEUR DE LA PRODUCTION, DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'EXPERTISE COMMERCIALE.

D'AUTRE PART, LE COMMERCE EST ENVISAGÉ À LA FOIS COMME UNE CAUSE ET UNE CONSÉQUENCE DE L'AUGMENTATION DE L'INVESTISSEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE.

MAIS À L'ORIGINE DE CES RELATIONS, SOUVENT ANALYSÉES AU SEUL NIVEAU MACRO, SE TROUVE L'ENTREPRISE, UNITÉ QUI PREND PART QUOTIDIENNEMENT AUX PROCESSUS DÉCISIONNELS SUR LE PLAN DE LA TECHNOLOGIE, DE L'INVESTISSEMENT ET DU COMMERCE.

LA CNUCED ESTIME DONC QUE LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT DOIVENT S'EMPLOYER À DÉVELOPPER LEURS ENTREPRISES TOUT EN ÉLARGISSANT LEURS STRATÉGIES COMMERCIALES, TECHNOLOGIQUES ET D'INVESTISSEMENT NATIONALES.



---

## **A. ASSURANCE<sup>8</sup>**

Ces programmes ont les objectifs suivants: a) aider à établir des marchés d'assurance compétitifs et efficaces et permettre à la majorité de la population des pays en développement ainsi qu'à leurs secteurs commerciaux d'accéder aux services d'assurance, afin de préparer ces pays à une libéralisation élargie de leurs secteurs de services financiers; b) fournir un appui technique, des avis, des orientations et une formation aux autorités de tutelle des assurances, notamment pour la mise en place de cadres juridiques et de mécanismes de supervision permettant d'assurer le développement de marchés d'assurance durables et compétitifs; c) organiser des séminaires et des ateliers de formation pour faire mieux comprendre le rôle de la supervision et développer les compétences et les aptitudes techniques du personnel des autorités de supervision; et d) organiser des réunions sur l'impact de la libéralisation.

## **B. TRANSPARENCE DES ENTREPRISES**

Ce programme promeut l'échange de vues sur des questions techniques entre des experts d'États membres à l'occasion des réunions annuelles du Groupe de travail international d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR), d'ateliers et de tables rondes. Il traite de questions clés dont la comptabilité, la vérification des comptes, la gouvernance et la responsabilité des entreprises. Les meilleures pratiques sont diffusées par des orientations techniques sur différents aspects de la transparence des entreprises et de la divulgation d'informations.

## **C. POLITIQUES D'INVESTISSEMENT ET PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT**

La CNUCED est chargée, au sein du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, des questions relatives à l'investissement étranger direct (IED).

---

<sup>8</sup> Site Web: [www.unctad.org/insuranceprogramme](http://www.unctad.org/insuranceprogramme).

---

En la matière, ses objectifs sont les suivants:

- Aider les pays en développement et les pays en transition à mieux connaître les options qui s'offrent à eux;
- Renforcer leurs capacités d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, des mesures et des programmes d'action; et
- Mieux faire comprendre les nouvelles questions, notamment le rôle des accords internationaux dans la promotion de l'IED.

**i) Accords internationaux d'investissement<sup>9</sup>**

La CNUCED aide les pays en développement et les pays en transition à participer de manière aussi efficace que possible aux discussions internationales sur l'élaboration des règles régissant l'investissement et aux accords internationaux d'investissement (AII) aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral.

Cette aide s'appuie sur:

- Les séminaires et ateliers de formation et de renforcement des capacités;
- Les services visant à faciliter la négociation d'accords bilatéraux d'investissement et de conventions bilatérales sur la double imposition; et
- Les avis donnés aux organisations régionales quant à la conception de régimes d'investissement ou à la modernisation de régimes existants.

**ii) Examens de la politique d'investissement<sup>10</sup>**

Les examens de la politique d'investissement auxquels la CNUCED procède fournissent aux pays en développement un outil objectif qui permet d'évaluer leur aptitude à attirer l'IED à un moment donné et correspondant à leurs objectifs nationaux, et qui les aide à promouvoir le rôle de l'IED en tant

---

<sup>9</sup> Site Web: [www.unctad.org/iaa](http://www.unctad.org/iaa).

<sup>10</sup> Site Web: [www.unctad.org/ipr](http://www.unctad.org/ipr).

---

que source de financement extérieure de leur développement. Les examens de la politique d'investissement comportent:

- Un examen des objectifs et de la position de compétitivité du pays concerné en matière d'attraction de l'IED;
- Une évaluation du cadre directif et administratif régissant l'IED dans le pays concerné;
- Une étude des entreprises afin de connaître la position et l'expérience des investisseurs;
- Une table ronde réunissant des parties prenantes pour examiner les résultats préliminaires, les options en matière de politiques et les recommandations; et
- Un exposé dans les instances intergouvernementales et internationales pertinentes, grâce auquel d'autres gouvernements et représentants du secteur privé peuvent se familiariser avec l'environnement et les politiques d'investissement du pays.

**iii) FORINVEST (Cadre directif pour attirer les investissements étrangers)**

FORINVEST aide les pays en développement à renforcer leur capacité de créer et d'administrer un cadre directif et opérationnel favorable à l'investissement étranger et aux entreprises internationales.

Il fournit des services consultatifs et des modules de formation sur la politique d'investissement, la législation relative à l'investissement, les codes d'investissement, le transfert de technologie et les mécanismes permettant d'attirer l'investissement, comme les zones franches et les accords de construction-exploitation-transfert.

**iv) STAMP (Renforcement et rationalisation des institutions visant à maximiser et promouvoir l'IED)**

STAMP a pour objectif de fournir une assistance aux pays en développement et aux économies de transition en améliorant leurs institutions d'investissement, en particulier les organismes de promotion de l'investissement (OPI); rationalisant leurs modes de fonctionnement et leurs

---

processus d'approbation; surveillant la quantité, la qualité et l'impact des flux d'investissement; et donnant une image attractive des pays hôtes.

**v) Autres programmes liés aux investissements**

- Concernant les PMA, la CNUCED est depuis 2001 partie au **Programme multi-institution d'assistance technique, intitulé «Facilitation de l'investissement étranger direct dans les pays les moins avancés»**, qui vise à optimiser les bienfaits de l'IED en renforçant le cadre directif, juridique et institutionnel des investissements et en améliorant les capacités de promotion de l'investissement dans les PMA. Ses activités de renforcement des capacités sont exécutées en coordination avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), ainsi qu'avec l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et le service-conseil de la Banque mondiale pour l'investissement étranger (FIAS).
- Les **Guides de l'investissement à l'intention des pays les moins avancés**<sup>11</sup>, établis par la CNUCED en collaboration avec la Chambre de commerce internationale visent à: a) fournir aux investisseurs potentiels des informations pertinentes sur les conditions et les possibilités d'investissement; et b) donner des outils de commercialisation fiables et utiles pour les gouvernements. Le projet intègre aussi un élément de renforcement de capacités par: a) la formation de consultants locaux chargés de réunir de l'information et d'établir des projets partiels; b) la participation active de l'organisme investisseur dans tout le processus; et c) des ateliers sur des projets qui renforcent le dialogue entre investisseurs et gouvernement, et sensibilisent davantage à l'importance de promouvoir le pays comme lieu d'IED. Les guides publiés à ce jour peuvent être consultés soit sur la page Web ASIT de la CNUCED ([www.unctad.org/asit](http://www.unctad.org/asit)) soit sur les pages Web d'IPANET ([www.ipanet.net](http://www.ipanet.net)) et de la Chambre de commerce internationale ([www.iccwbo.org](http://www.iccwbo.org)).

---

<sup>11</sup> Site Web: [www.unctad.org/pub/investguide.en.htm](http://www.unctad.org/pub/investguide.en.htm).

---

## **D. SCIENCE ET TECHNOLOGIE<sup>12</sup>**

Les objectifs de ce programme sont les suivants:

- Accroître les capacités scientifiques et technologiques des pays en développement et des pays en transition; et
- Faciliter leur accès aux technologies nouvelles et émergentes.

Il y est notamment procédé en prodiguant des conseils sur les politiques et en appuyant les efforts des pays qui visent à renforcer leur base de ressources humaines, grâce à l'organisation de cours spéciaux de formation, à l'analyse et à la diffusion d'informations sur les meilleures pratiques en matière de mise au point et de transfert de technologies, notamment lorsqu'il s'agit de nouvelles technologies.

## **E. DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES**

Les objectifs de ce programme sont les suivants:

- Favoriser l'essor et la compétitivité internationale des PME; et
- Stimuler l'entrepreneuriat.

À cet égard, le programme EMPRETEC<sup>13</sup> a été créé pour:

- Améliorer les perspectives de développement et les possibilités de création d'emplois du pays bénéficiaire;
- Mobiliser les ressources entrepreneuriales;
- Favoriser la concurrence des PME sur les marchés libéralisés et mondialisés, en encourageant l'esprit d'entreprise, l'innovation et le partenariat; et
- Offrir aux PME les compétences, la technologie, les opportunités, la formation et l'information nécessaires à la réalisation de leurs objectifs, au développement de leurs activités et à l'établissement de liens productifs et stables avec des entreprises étrangères.

---

<sup>12</sup> Site Web: [www.unctad.org/stdev](http://www.unctad.org/stdev).

<sup>13</sup> Site Web: [www.empretec.net](http://www.empretec.net).

---

Le programme fournit la capacité institutionnelle de stimuler l'investissement créateur d'emplois, le transfert de technologie et les exportations par le développement d'entreprises autochtones et de PME innovantes.

EMPRETEC promeut la création et l'essor des PME grâce à un réseau de soutien aux entreprises. Le réseau est un groupement autonome et actif de fonctionnaires, de chefs d'entreprise, de directeurs de société, de banquiers et de dirigeants de sociétés transnationales.

Les principaux bénéficiaires sont les PME, les chefs d'entreprise potentiels, les femmes chefs d'entreprise, les institutions clefs de ces pays et les gouvernements.

Il est important de souligner que le programme EMPRETEC transfère ses méthodes à l'institution de contrepartie dans tous les pays où il devient opérationnel. La CNUCED/EMPRETEC travaille avec des institutions nationales plutôt qu'avec des chefs d'entreprise en particulier.

---

## **TROISIÈME PARTIE:**

### **LOGISTIQUE COMMERCIALE, RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

LE COMMERCE ET LE TRANSPORT SONT INDISSOCIABLES, UN TRANSPORT EFFICACE ÉTANT UNE CONDITION FONDAMENTALE DE LA PROSPÉRITÉ DU COMMERCE.

LA COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED S'EST TOUJOURS ATTACHÉE À ASSISTER LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AU NIVEAU DES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET ÉCONOMIQUES DES SERVICES DE TRANSPORT, Y COMPRIS DANS LES DOMAINES DES TRANSPORTS MARITIMES ET DES PORTS.

L'EFFICACITÉ COMMERCIALE DÉPEND AUSSI EN GRANDE PARTIE D'UNE BONNE LOGISTIQUE, D'OÙ L'IMPORTANCE ACCORDÉE À LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED.



---

## **A. LOGISTIQUE COMMERCIALE**

### **i) Facilitation des transports et du commerce<sup>14</sup>**

Les objectifs de ce programme sont les suivants:

- Améliorer les services des opérateurs de transport et les services auxiliaires; et
- Mettre en place le cadre institutionnel et opérationnel nécessaire à l'introduction du transport multimodal.

Les activités relatives à la facilitation des transports et du commerce comprennent la création de plates-formes visant à soutenir le développement de systèmes de transport multimodal et à concevoir des solutions permettant de surmonter les obstacles au commerce, au conseil et à l'appui opérationnel pour l'administration des ports, la modernisation et l'harmonisation de la législation et de la réglementation nationales en matière de transports, l'élaboration de propositions destinées à améliorer l'efficacité des opérations de transport de transit et le conseil sur les accords de transit entre les pays sans littoral et leurs voisins, et le renforcement de la capacité institutionnelle et individuelle dans ces domaines.

### **ii) Formation à la facilitation des transports et du commerce**

Les objectifs de ce programme sont les suivants:

- Développer la capacité institutionnelle et individuelle ponctuelle et durable de mettre en œuvre des mesures de facilitation des transports et du commerce;
- Développer la capacité institutionnelle et individuelle durable en matière de gestion du transport maritime et des ports.

La formation et la mise en valeur des ressources humaines s'effectuent au moyen d'ateliers sur la facilitation des transports et du commerce aux niveaux national et régional. Des cours de logistique commerciale, assurés par des organisations internationales partenaires ou universitaires, sont aussi

---

<sup>14</sup> Site Web: <http://r0.unctad.org/ttl/>.

---

suivis et soutenus tout spécialement. Le cours pratique de planification stratégique à l'intention des cadres des compagnies maritimes (Stratship) vise à améliorer la gestion du transport maritime. Il est organisé au moins une fois par an et comporte à la fois des exposés, des études de cas et un outil de gestion informatisé. Élaboré parallèlement à TrainForTrade (voir plus loin), le programme de formation portuaire à l'intention des cadres moyens et portant sur la gestion portuaire moderne comprend un cours de huit modules aboutissant à la délivrance d'un certificat de gestion portuaire, permettant à ces cadres moyens d'acquérir une connaissance complète des techniques modernes de gestion portuaire. Une version du cours de gestion portuaire pour l'enseignement à distance est également disponible.

### **iii) Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM)**

L'objectif de ce programme est le suivant:

- Accroître la transparence et l'efficacité du secteur des transports grâce aux informations opérationnelles fournies aux parties intéressées.

Les systèmes de transport efficaces ont un grand retentissement sur l'essor de l'économie: ils s'emploient à résoudre des problèmes comme les coûts élevés du transport, les retards, le vol et la perte ultérieure de marchés pour les biens d'exportation ou la hausse des prix dans le cas de biens d'importation. La CNUCED a conçu le programme SIAM afin d'améliorer l'efficacité des systèmes de transport, en fournissant les informations requises sur les biens et les véhicules. SIAM comprend une série d'applications informatiques qui permettent de suivre les marchandises et les véhicules sur les réseaux de transport <sup>15</sup>. On utilise un modèle général de ces applications pour élaborer des solutions particulières qui seront utiles aux sociétés de transport et aux autorités portuaires actives dans des réseaux spécifiques. Après installation et transmission des connaissances techniques, leur bénéficiaire peut utiliser et gérer ce logiciel de manière autonome.

---

<sup>15</sup> Sites Web: suivi portuaire à <http://www.porttracker.com> et suivi ferroviaire à <http://www.railtracker.com>.

---

#### iv) Système douanier automatisé (SYDONIA)<sup>16</sup>

L'objectif de ce programme est le suivant:

- Faciliter le commerce en accélérant le dédouanement par l'emploi de technologies de l'information ainsi que par la réduction et la simplification de la documentation et des procédures douanières.

L'efficacité de l'administration douanière est une partie essentielle des politiques de bonne gouvernance d'un pays. Les douanes doivent aider les gouvernements à prendre en charge les politiques nationales, régionales et internationales liées au recouvrement des recettes et à la lutte contre la fraude. Les douanes contrôlent également l'importation de biens interdits ou soumis à restriction et fournissent des données sur le commerce extérieur pour l'analyse et la planification gouvernementales. À cet égard, la CNUCED a élaboré le Système douanier automatisé (SYDONIA), un système informatisé de gestion douanière qui est installé dans plus de 80 pays. Les projets de coopération technique du programme SYDONIA sont réalisés dans les plus brefs délais possibles et dans le cadre institutionnel et environnemental spécifique de chaque administration. La mise en œuvre des projets comprend un ensemble de cours de formation complets qui permet le transfert des compétences et des connaissances de SYDONIA au personnel national, d'où l'assurance de voir le programme poursuivi par l'administration du pays.

SYDONIA++ couvre l'ensemble du processus de dédouanement, avant l'arrivée de la marchandise jusqu'à la mainlevée après paiement des droits et taxes. Ce système facilite la gestion de tous les types de procédures (import-export, transit, entreposage et autres régimes douaniers) et ses éléments reposent sur la maîtrise des risques et y compris le suivi des manifestes, le transit, la gestion de la déclaration, les recettes et la sélectivité. Un module permet aux négociants de faire directement leurs déclarations et une interface permet les échanges de données électroniques entre les douanes et les tiers autorisés, comme les banques, les négociants ou d'autres services de l'État. La dernière version du système, SYDONIAWorld, a été lancée en 2002. Elle présente les mêmes fonctionnalités que SYDONIA++, tout en offrant les

---

<sup>16</sup> Site Web: <http://www.asycuda.org>.

---

avantages des technologies de l'information et de la communication les plus avancées. Elle tient compte des standards les plus récents et des exigences actuelles du secteur douanier, notamment de l'augmentation des contrôles et de la sécurité, pondérée par une facilitation du commerce efficace.

En 2004, plus de 50 projets SYDONIA ont été réalisés, avec des dépenses excédant les 7 millions de dollars. SYDONIA demeure le programme de coopération technique le plus important de la CNUCED, puisqu'il concerne plus de 80 pays et quatre projets régionaux.

## **B. RESSOURCES HUMAINES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

### **i) Renforcement des capacités grâce à la mise en valeur des ressources humaines**

L'objectif de ce programme est le suivant:

- Renforcer les capacités nationales et régionales afin d'élaborer, de négocier et d'appliquer des politiques et de consolider les compétences commerciales qui optimisent les avantages de la mondialisation pour les pays membres de la CNUCED, notamment les PMA.

TrainForTrade, le cours de formation sur les points clefs de l'Agenda économique international et l'Institut virtuel sur le commerce et le développement sont les trois programmes complémentaires de la CNUCED qui – par la mise en valeur des ressources humaines – visent à renforcer les capacités nationales et régionales afin d'élaborer, de négocier et d'appliquer des politiques et de consolider les compétences commerciales qui optimisent les avantages de la mondialisation pour les pays membres de la CNUCED, notamment les PMA.

Ces programmes opèrent dans les domaines du commerce international, des services liés au commerce, de l'investissement, du tourisme et de la gestion portuaire, et créent un réseau d'expertise dans les pays en développement, renforçant ainsi la coopération Sud-Sud.

---

Les trois programmes travaillent avec les services de recherche et d'analyse de la CNUCED afin de concevoir des matériels d'apprentissage, de dispenser des cours de formation et d'établir une coopération systématique permettant d'échanger des connaissances entre les institutions partenaires. Ils conjuguent l'utilisation d'un large éventail de connaissances essentielles de la CNUCED au travail en réseau et aux compétences pédagogiques de manière à produire un avantage comparatif et une valeur ajoutée. Ils recourent aussi beaucoup aux TIC pour l'enseignement à distance et le travail en réseau, afin de développer des ressources et des activités d'apprentissage adaptées au contexte des pays bénéficiaires, dont les PMA.

Les destinataires de ces programmes sont les responsables gouvernementaux qui participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques effectives en matière de commerce, d'investissement, de financement et de développement. Étant donné que d'autres acteurs jouent un rôle clef dans ces processus, les programmes concernent également les entreprises de commerce et de transport, les associations d'importation et d'exportation, les chambres de commerce et les ONG travaillant dans les domaines du commerce, de l'investissement et du développement. Afin de toucher cette population, l'Institut virtuel collabore avec les enseignants et les chercheurs des universités travaillant sur les principes directeurs internationaux applicables en matière de développement et d'économie. Les organisations régionales contribuent aussi activement aux activités de TrainForTrade.

Les trois programmes offrent à leurs bénéficiaires des services distincts mais complémentaires:

- **TrainForTrade**<sup>17</sup> crée et dispense des modules de formation et met en œuvre des activités de formation dans le cadre des projets de coopération technique. Sa qualité tient à une méthode rigoureuse, composée de neuf phases, qui sont axées sur l'analyse des besoins en formation, l'élaboration de cours et la conduite et l'évaluation de la formation. Le programme assure également une formation des formateurs, qui crée un effet boule de neige et facilite sa viabilité aux niveaux national et régional.

---

<sup>17</sup> Site Web: [www.unctad.org/trainfortrade](http://www.unctad.org/trainfortrade).

- 
- **L'Institut virtuel sur le commerce et le développement**<sup>18</sup> de la CNUCED est une nouvelle initiative de renforcement des capacités destinée aux établissements universitaires, qui a été lancée en juin 2004 comme l'un des multipartenariats approuvés par la onzième session de la Conférence. Il a pour objectif d'aider à renforcer la capacité d'enseignement et de recherche des universités participantes dans les principaux domaines d'intérêt de la CNUCED (politique commerciale, investissement, mondialisation), en développant une coopération systématique et en procédant à des échanges de connaissances entre le monde universitaire et la CNUCED, et entre les membres des universités participantes de l'Institut. Étant donné que les universités jouent un rôle fondamental dans la formation des décideurs actuels et futurs et qu'elles conseillent souvent les gouvernements en matière de politiques économiques nationales et internationales, cela devrait contribuer au renforcement des capacités dans les pays membres afin d'élaborer, de négocier et d'appliquer des politiques qui optimisent les avantages de la mondialisation sur le plan de leur développement économique et social.

L'Institut soutient les universités: a) en leur donnant accès au travail analytique, aux matériels et outils pédagogiques de la CNUCED, notamment ceux qui sont spécifiquement élaborés pour l'Institut virtuel; b) en les aidant à adapter les ressources pertinentes de la CNUCED à leurs contextes nationaux et éducatifs et à les intégrer dans leurs activités et cours de formation ordinaires; et c) en facilitant un réseau de membres d'université ayant une expertise en matière de commerce et de développement, grâce auquel ils peuvent apprendre les uns des autres en partageant ressources de formation, outils de développement de programmes d'étude et expérience, ainsi qu'en favorisant leur collaboration mutuelle et avec la CNUCED quant à l'élaboration de cours actualisés et pertinents qui répondent aux besoins en formation et en développement de leurs pays.

- **Le Cours de formation sur les points clefs de l'Agenda économique international**<sup>19</sup> procède à une analyse des besoins en formation et élabore des matériels de formation adaptés à chaque région, grâce aux

---

<sup>18</sup> Site Web: [www.vi.unctad.org](http://www.vi.unctad.org).

<sup>19</sup> Site Web: [www.unctad.org/p166](http://www.unctad.org/p166).

---

contributions des commissions régionales de l'ONU, des établissements universitaires et des gouvernements dans les pays où le cours est dispensé. Chaque cours de formation est axé sur: a) les particularités et les orientations principales de l'Agenda économique international en matière de développement; b) les relations entre les questions liées au commerce, à l'investissement et au développement et leurs incidences sur l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies intégrées de développement; et c) les meilleures pratiques de conception et d'application des politiques nationales, régionales et internationales en matière de commerce et de développement durable.

## **ii) Renforcement des capacités et applications électroniques**

La CNUCED propose également de créer et de renforcer les capacités locales des pays membres grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

Dans le cadre des partenariats lancés par la onzième session de la Conférence, la CNUCED a conçu un programme d'assistance technique (**l'Initiative sur le E-tourisme**<sup>20</sup>) visant à promouvoir l'utilisation des TIC dans le secteur du tourisme afin d'aider les pays en développement à exploiter eux-mêmes leurs ressources touristiques et à disposer d'une plus grande autonomie en vue de créer et de promouvoir leur propre marque.

Ce programme se fonde sur l'expérience acquise par la CNUCED en matière d'application des technologies de l'information dans des projets de développement économique. Il comprend trois éléments: a) une plate-forme électronique et un modèle commercial aidant les pays à recenser, standardiser, harmoniser et proposer en ligne des services touristiques offerts par des entreprises locales; b) une méthode visant à collecter des données sur les secteurs du tourisme et de l'artisanat, à les standardiser et à les diffuser sur l'Internet; et c) une approche de partenariats permettant à tous les acteurs d'harmoniser leurs ressources et objectifs.

---

<sup>20</sup> Site Web: [www.etourism.unctad.org](http://www.etourism.unctad.org).

---

### **iii) Renforcement des capacités des organismes d'appui au commerce**

Les activités de coopération technique de la CNUCED visent à renforcer les organismes d'appui au commerce dans les pays en développement, notamment leurs capacités à fournir aux PME locales des services aptes à rendre ces dernières mieux disposées à s'intégrer au commerce international et à effectuer des opérations d'import-export plus efficaces.

## **C. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION ET COMMERCE ÉLECTRONIQUE<sup>21</sup>**

Les TIC et le commerce électronique sont d'un grand intérêt potentiel pour les pays en développement, du point de vue des entreprises, de la consommation et des institutions.

L'objectif de ce programme est le suivant:

- Appuyer les pays en développement qui le souhaitent dans l'élaboration et l'application de politiques et de mesures destinées à exploiter les possibilités de développement économique générées par les TIC et leur application aux activités commerciales et gouvernementales, en accentuant les efforts dans les secteurs et les industries présentant un intérêt particulier pour les pays en développement.

Afin de rendre ses activités de coopération technique plus efficaces dans ce domaine, un multipartenariat sur les TIC au service du développement a été lancé à l'occasion de la onzième session de la Conférence (juin 2004). Ce partenariat a envisagé plusieurs composantes, dont le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement<sup>22</sup> et l'Initiative sur le E-tourisme susmentionnée. Une autre composante est le travail sur les logiciels libres et sur le financement électronique. La CNUCED a également rejoint le Réseau mondial de ressources en cyberpolitiques (ePol-net)<sup>23</sup>.

---

<sup>21</sup> Site Web: <http://r0.unctad.org/ecommerce/>.

<sup>22</sup> Site Web: <http://measuring-ict.unctad.org>.

<sup>23</sup> Site Web: <http://www.epol-net.org>.

---

Les activités de renforcement des capacités et de conseil menées par la CNUCED dans le domaine des TIC et du commerce électronique comprennent:

- L'appui à l'élaboration de stratégies électroniques nationales au service du développement;
- La consolidation de la capacité d'élaboration de politiques des pays en développement dans le domaine des TIC, en s'attachant en particulier à la mesure statistique de l'accès à ces technologies, à leur utilisation et à leur impact;
- Le renforcement de la capacité des pays en développement de participer activement aux discussions internationales concernant les TIC, les affaires électroniques, le commerce électronique et les questions connexes, notamment par la diffusion d'analyses de politiques et la sensibilisation des décideurs des pays en développement;
- L'analyse des cadres juridiques et réglementaires régissant les affaires et le commerce électroniques;
- L'examen des répercussions des logiciels libres;
- L'utilisation des TIC et du commerce électronique en vue d'optimiser le potentiel de développement du tourisme durable dans les pays en développement;
- Le renforcement des capacités générales en vue de l'adoption de pratiques d'affaires et de commerce électroniques par les petites et moyennes entreprises.



---

**QUATRIÈME PARTIE:**

**FINANCES INTERNATIONALES**



---

## GESTION DE LA DETTE – LE PROGRAMME SYGADE

La CNUCED aide les pays bénéficiaires à gérer leur dette de manière efficace, ce qui est essentiel pour parvenir à la stabilité financière et gagner la confiance des créanciers. Elle y procède essentiellement par le programme du **Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE)**<sup>24</sup> qui comporte un système informatisé de gestion de la dette, généralement installé dans les banques centrales et/ou les ministères des finances.

Ce programme, avec une clientèle d'environ 65 pays, est le système de gestion de la dette le plus utilisé dans le monde.

Les objectifs de ce programme sont les suivants:

- Aider les pays en développement et les pays en transition à mettre en place des **structures administratives, institutionnelles et juridiques appropriées** pour assurer la gestion efficace de la dette;
- Établir un **système adéquat d'information**, comprenant des données détaillées et globales sur les contrats de prêt, les décaissements passés et futurs, ainsi que les versements déjà effectués et à prévoir au titre du service de la dette;
- Affiner les moyens des pays pour définir et choisir des **stratégies appropriées à la gestion de la dette**; et
- Améliorer les capacités nationales permettant de comptabiliser les dons et les projets financés à l'aide de ressources extérieures, de façon à contribuer à la **gestion de l'aide**.

Grâce à la mise en œuvre de ce programme, des économies considérables ont été réalisées, en évitant des coûts inutiles comme les versements excessifs aux débiteurs ou des intérêts de pénalité.

---

<sup>24</sup> Site Web: [www.unctad.org/dmfas](http://www.unctad.org/dmfas).

---

L'assistance offerte dans le cadre de ce programme comprend trois volets principaux:

- Des **services consultatifs** prévoyant une évaluation des besoins et des conseils sur des questions techniques, administratives, juridiques et institutionnelles relatives à la gestion de la dette, ainsi qu'une assistance pour l'installation et l'entretien du logiciel;
- Un **logiciel** destiné à répondre aux besoins opérationnels, statistiques et analytiques des gestionnaires de la dette et des organismes responsables de l'élaboration de stratégies relatives à la dette extérieure; et
- Une **formation** à l'utilisation du logiciel et aux questions relatives à la gestion de la dette en général.

Fin 2005, le logiciel du SYGADE était installé ou était sur le point d'être installé dans 95 institutions et 65 pays, à savoir 29 pays à revenu faible, 27 à revenu intermédiaire et 9 à revenu élevé. Dans 21 pays, le système est installé à la fois dans le ministère des finances et dans la banque centrale, et le nombre de pays où ces deux institutions sont reliées électroniquement par le SYGADE (sur un ample réseau) est en augmentation.

---

**CINQUIÈME PARTIE:**

**OBJECTIFS SPÉCIAUX DES ACTIVITÉS DE  
COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED**





---

**ii) Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce**

Aux côtés de l'OMC, du CCI, du PNUD, du FMI et de la Banque mondiale, la CNUCED participe à la mise en œuvre de ce programme lancé en 1997.

En étroite collaboration avec d'autres organisations participantes, la CNUCED joue un rôle actif dans la mise en œuvre de ce cadre. Toutes les activités de coopération technique de la CNUCED ayant trait aux PMA soutiennent et complètent le Cadre intégré.

---

## **B. PROGRAMME CONJOINT INTÉGRÉ D'ASSISTANCE TECHNIQUE CNUCED/OMC/CCI EN FAVEUR DE CERTAINS PAYS LES MOINS AVANCÉS ET D'AUTRES PAYS AFRICAINS (JITAP)<sup>25</sup>**

Le JITAP est une réponse intégrée de la CNUCED, du CCI et de l'OMC, en collaboration avec des donateurs internationaux intéressés, destinée à contribuer à **l'intégration effective des pays africains bénéficiaires dans le système commercial international** et mise en œuvre dans 16 pays<sup>26</sup>.

Il vise à renforcer les capacités humaines et institutionnelles ainsi que les capacités en matière de politique générale et de stratégies d'exportation dans les pays africains, afin d'aider ces pays à mieux comprendre et gérer leur intégration dans le système commercial multilatéral (SCM).

Les cinq domaines principaux de renforcement des capacités relevant du cadre du JITAP sont: a) les négociations commerciales, la mise en œuvre des Accords de l'OMC et l'élaboration de politiques liées au commerce par les Comités interinstitutionnels (CII) qui constituent le cadre officiel d'organisation des discussions et des prises de position des parties prenantes nationales sur le SCM; b) les Centres de référence sur le SCM (CR) et les Points nationaux d'information (PNI), en vue de fournir une information technique fiable sur le SCM, et notamment sur les normes et les exigences de qualité; c) le développement de la base de connaissances nationale sur le SCM grâce à une formation des formateurs et à la création de réseaux de formateurs; d) le développement d'un cadre de politiques pour les biens, les produits de base et les services et de stratégies sectorielles d'exportation; et e) la mise en réseau des capacités humaines et institutionnelles établies dans chaque pays afin de favoriser la synergie et l'échange de compétences et d'expériences, y compris au niveau sous-régional.

---

<sup>25</sup> Site Web: [www.jitap.org](http://www.jitap.org).

<sup>26</sup> Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Tunisie et Zambie (6 pays en développement et 10 PMA).

---

## **C. ASSISTANCE DE LA CNUCED AU PEUPLE PALESTINIEN<sup>27</sup>**

Depuis 1995, la CNUCED soutient les efforts du peuple palestinien visant à renforcer sa capacité d'élaborer et de mener une véritable politique économique, conformément à son mandat dans les domaines du commerce international, des finances et des services connexes, et dans le respect des dispositions du Plan à moyen terme de l'ONU pour la période 2002-2005, du paragraphe 35 du Consensus de São Paulo, du paragraphe 167 du Plan d'action de Bangkok et des résolutions de l'Assemblée générale 56/111 (par. 6 et 7) et 43/178 (par. 9).

Fondé sur les travaux de recherche et l'analyse des politiques, le programme de coopération technique du secrétariat apporte une assistance concrète en vue de renforcer les capacités en matière de gestion et d'élaboration de politiques économiques efficaces et de créer un environnement favorable au secteur privé, dans un cadre stratégique de développement national.

Ces deux dernières années, le programme a répondu aux besoins de renforcement des capacités et des institutions de l'économie palestinienne, en s'articulant autour de quatre axes:

- Stratégies de développement et politiques commerciales;
- Facilitation du commerce et logistique;
- Modernisation et réforme des finances publiques; et
- Entreprises, investissement et politique de concurrence.

Pour atteindre son objectif, le programme recourt à différents modes de fonctionnement, dont les projets de coopération technique, les services consultatifs, les ateliers et séminaires, la formation de groupe et les documents techniques et de politique.

---

<sup>27</sup> Site Web: [www.unctad.org/palestine](http://www.unctad.org/palestine).

---

Les objectifs du programme sont les suivants:

- Renforcer les capacités institutionnelles et administratives de l'Autorité palestinienne aux niveaux intermédiaire et supérieur en matière de planification, d'élaboration et d'application des politiques dans les domaines des politiques et stratégies commerciales, de la concurrence, de la facilitation du commerce, de la gestion financière et de la gestion de la dette, de la planification du développement, de la promotion des investissements et du développement des entreprises; et
- Faire mieux comprendre au grand public et aux institutions privées et internationales, ainsi qu'à la communauté internationale, les problèmes relatifs au développement palestinien dans le contexte du système commercial multilatéral; et sensibiliser davantage le grand public à la coopération technique de la CNUCED en faveur du peuple palestinien, et à ses travaux de recherche et d'analyse sur le développement économique palestinien.